

COMMUNE
de TRANS-EN-PROVENCE

DÉCLARATION PRÉALABLE MODIFICATIVE
DÉCISION DU MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 06/07/2026		N° DP 083 141 20 K0005 M01
Par :	Monsieur ALBERT Steevens	Surface terrain : 926 m²
Demeurant à :	172 chemin du Cros 83720 TRANS-EN-PROVENCE	
Terrain sis à :	172 chemin du Cros	
Cadastre :	141 AC 287	
Pour :	Clôtures faites par endroit en retrait à l'intérieur de ma propriété pour des contraintes techniques. Zone 1: Décalage du mur de 60 cm par rapport à la limite de propriété car la limite se fait sur une restanque qui ne pouvais pas supporter le mur de clôture. Zone 2 / création d'un décroché sur la clôture à l'intérieur de notre terrain car présence d'une pompe de relevage et d'un compteur électrique en contrebas, avec passage des réseaux rendant impossible une fondation. Création d'un portillon permettant l'accès à la pompe et au compteur électrique. Zone 3: Non réalisation d'un mur devant le garage rendant l'accès impossible car terrain partant en arrondi. Pose uniquement d'une bordure de délimitation et d'un retour de mur. Création d'un portillon sur le mur du retour pour accéder de la cour au garage. Portillon permettant le passage entre deux espaces à l'intérieur de chez nous et ne donnant pas sur le chemin. Zone 4 : augmentation de l'emplacement du portail de 4.5 à 5m	

Monsieur le Maire,

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 13/06/2013 et ses évolutions ultérieures ;

VU l'arrêté municipal du 30/03/2026 portant délégation de fonction et de signature à Mme Hélène FERRIER, 4ème adjointe ;

VU l'arrêté préfectoral du 26/03/2014 portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) lié à la présence de la rivière Nartuby et au ruissellement du vallon de Gandhi sur la commune de Trans en Provence ;

VU l'arrêté préfectoral du 07/01/1997 portant prescription du plan de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMVT) ;

VU l'arrêté préfectoral du 08/02/2017 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) du Var ;

VU la déclaration préalable initiale n° DP 083 141 20 K0005 délivrée le 07/02/2020 pour la création d'une clôture et d'un portail ;

VU la demande de déclaration préalable modificative susvisée,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La modification de la déclaration préalable référencée ci-dessus fait l'objet d'une **DECISION DE NON OPPOSITION**.

Les travaux déclarés peuvent être réalisés sous réserve du respect des observations mentionnées aux articles ci-dessous.

ARTICLE 2 : **OBSERVATIONS**

La présente autorisation n'emporte pas régularisation des travaux autres que ceux expressément visés par la présente décision. Les travaux non autorisés constatés sur le terrain demeurent soumis à la réglementation applicable et pourront faire l'objet des procédures prévues aux articles L.480-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Les prescriptions et réserves énoncées dans l'arrêté initial DEMEURENT APPLICABLES à l'exception, le cas échéant, de celles modifiées par le présent arrêté.

Les plans joints au présent arrêté annulent, remplacent ou complètent ceux correspondants annexés à l'arrêté initial. La présente décision ne modifie pas le délai de validité de l'autorisation initiale.

TRANS-EN-PROVENCE, le 05/08/2026
Le Maire,

Alain CAYMARIS



AVIS DE DÉPÔT AFFICHÉ LE : 06/07/2026

TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 14 AOUT 2026

AFFICHÉ EN MAIRIE LE :

14 AOUT 2026